

# Sainte-Croix



\*conseil communal

## **PROCES-VERBAL**

**Séance ordinaire  
du 20 juin 2022**

**Présidence :** Mme Luzia Bernshaus  
**Secrétaire :** Mme Stéphanie Bassi  
**Scrutateur-trice-s :** Mme Corinne Jaquier, Mme Sonia Joseph  
**Huissière :** Mme Janique Ferrari

Le Conseil communal a été régulièrement convoqué le 12 mai 2022 pour le

**lundi 20 juin 2022 à 20h00**  
**à la salle communale**

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation(s)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022
4. Communications du bureau du Conseil
5. Communications municipales
6. Nomination du bureau 2022-2023
7. Nomination de la commission de gestion 2022
8. Nomination d'une commission pour la révision du règlement de police
9. Traitement de la pétition pour la protection de l'aigle royal et autres rapaces

Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :

10. **No 22-03** Renforcement de la sécurité des systèmes d'information
11. **No 22-04** Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Francesca Biermann au nom du groupe UDC et indépendants : Etude et rapport sur la possibilité de parc naturel régional Balcon du Jura – Val de Travers
12. **No 22-05** Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Ella Leguéré au nom du groupe Parti socialiste-Les Vert.e.s : La santé mentale, un enjeu politique
13. Examen des comptes et de la gestion 2021
14. Projet de modification de règlement déposé par M. Stéphane Mermod – Modification Règlement du Conseil communal – Secrétaire adjoint.e
15. Interpellations, propositions, questions

**Mme la Présidente** souhaite la bienvenue aux conseillères et conseillers.

### 1. Appel

#### **Sont présentes et présents :**

M. le Syndic Cédric Roten, Mme la Municipale Rachel Gueissaz et MM. les Municipaux Sylvain Fasola, Yvan Pahud, Lionel-Numa Pesenti.

46 conseillères et conseillers sont présent-e-s, 8 sont excusé-e-s

#### **Sont excusées :**

Pour le PS-Les Verts : M. Pierre-Alain **Gerber**, Mme Esther **Kiss**, M. Stéphane **Mermod**, M. Jean-Samuel **Py**

Pour le PLR-VL : M. Olivier **Favre**, M. Mathieu **Büchli**

Pour l'UDC et indépendants : Mme Caroline **Thierstein**, M. Louis **Cruchaud**

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

**Mme la Présidente** soumet au vote par voie électronique la modification de l'ordre du jour, avec l'ajout du point 15. Postulat « Création de places de stationnement pour les vélos » et point 16. Intervention, propositions et questions, lequel est accepté à 45 oui et 1 abstention.

## 2. Assermentation(s)

**Mme la Présidente** informe le Conseil des démissions de Mme Corinne Jaquier, M. Helmut Tannenberger, M. Stéphane Mermod et M. Alain Blaise Seblono. Leurs lettres seront lues au point 5 des communications du Bureau du Conseil.

Le groupe PS-LV présente M. Stéphane Flückiger en remplacement de Mme Claudia Napoleone. M. Helmut Tannenberger ayant renoncé à son élection, M. Stéphane Flückiger étant le viennent-ensuite suivant ; et également M. Zakaria Dridi, en remplacement de M. Stéphane Mermod. M. Alain Blaise Seblono ayant également renoncé à son élection.

**Mme la Présidente** invite M. Stéphane Flückiger et M. Zakaria Dridi à s'avancer.  
*L'assemblée se lève et M. Stéphane Flückiger et M. Zakaria Dridi prêtent serment.*

**Mme la Présidente** leur souhaite la bienvenue au sein du Conseil, sous les applaudissements du cénacle. Le nombre de conseillères et conseillers présents passe dès lors à 48.

## 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 mars 2022

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur le procès-verbal.  
La parole ne semble pas être demandée ; la discussion est close.  
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité par vote électronique.

## 4. Communications du bureau du Conseil

**Mme la Présidente** annonce les démissions de Mme Corinne Jaquier au 30 juin 2022, de M. Helmut Tannenberger qui renonce à son élection, de M. Stéphane Mermod avec effet immédiat ainsi que M. Alain Blaise Seblono qui renonce à son élection.

**Mme la Présidente** communique que la sortie du Conseil aura lieu le samedi 27 août 2022 et remercie l'assemblée de réserver cette date. Le programme et les inscriptions seront transmis ultérieurement.

**Mme la Présidente** informe de la nouvelle mise en place des adresses mail ainsi que l'amélioration de l'infrastructure informatique du bureau et ce notamment dans un souci de sécurité.

## 5. Communications municipales

Les communications municipales ont été transmises par écrit à tous les conseillères et conseillers.

### Ressources humaines

La Municipalité a préavisé favorablement à l'engagement de :

- M. Dominique Cruchaud en qualité d'employé polyvalent aux Services Industriels, dont 50% à la STEP et 50% au Secteur des travaux, avec effet au 1er juin 2022;
- Mme Maïa Silveiredo en qualité d'employée administrative à la Bourse communale à 90%, avec effet au 1er juillet 2022;
- Mme Claire Chabloz en qualité de cheffe de projet au Service technique à 80%, avec effet au 1er juillet 2022;
- M. Quentin Dupraz en qualité d'apprenti forestier-bûcheron, avec effet au 2 août 2022.

Nous souhaitons plein succès aux collaboratrices et collaborateurs cités ci-avant dans leurs nouvelles fonctions. La Municipalité a pris acte de la volonté de cesser ses activités de :

- Mme Mélanie Simonin, agente en information documentaire à la Bibliothèque scolaire, pour le 31 mars 2022, son contrat ayant été repris par l'Etat de Vaud au 1er avril 2022.

Nous tenons à la remercier pour son travail et son dévouement en faveur de la collectivité durant toutes ces années et lui souhaitons plein succès pour la suite de ses activités professionnelles.

### Réception des nouveaux habitants

Après plus de deux ans sans pouvoir accueillir les nouveaux habitants qui ont pris domicile sur notre Commune, la Municipalité a décidé d'inviter toutes les personnes étant arrivées entre novembre 2020 et avril 2022 sous une nouvelle formule plus conviviale et ouverte à toute la famille. Plus de 360 invitations ont été lancées et une centaine de personnes étaient présentes à l'Aula du Collège de la Gare. Après les présentations d'usage, il a été

offre un apéritif présentant les produits du terroir, ainsi qu'une animation musicale par l'Ecole de musique du Balcon du Jura, prestation qui a été fort appréciée, autant par les enfants que les adultes.

### **Spartan Race**

Pour une première édition, le samedi 11 juin 2022, Sainte-Croix/Les Rasses a accueilli la Spartan Race, leader mondial des courses à obstacles. Plus de 2'500 participants (2'000 adultes et 500 enfants) venant de Suisse et d'Europe se sont affrontés dans les différentes courses Sprint 5K – 20 obstacles, Super 10K – 25 obstacles et Kids Race 1-3K. Des animations ont eu lieu toute la journée au Village Spartan (Centre sportif) et dans les rues de Sainte-Croix. Pas moins de 4'500 personnes, entre coureurs et visiteurs, étaient présentes sur le Balcon du Jura pour cette manifestation de renommée mondiale qui a remporté un franc succès. Nous travaillons pour une deuxième édition prévue en 2023.

### **Nouveau site internet de la Commune de Sainte-Croix**

Le nouveau site internet de la Commune de Sainte-Croix est en ligne depuis le 5 mai 2022. Ce travail a été réalisé dans le cadre du TPI (Travail pratique individuel) de notre stagiaire médiamaticienne, Mme Ella Léguéré que nous tenons à remercier pour tout le travail effectué. Il est en constante évolution et certaines fonctionnalités seront finalisées ces prochaines semaines.

Les news et événements sont synchronisés avec la plateforme Localcities utilisée par plus de 2'000 communes en Suisse. Il est possible de recevoir des notifications push pour les news de la Commune en téléchargeant l'application sur le Play Store (Google) et l'App Store (Apple).

### **Le Musée – Pose de la 1ère pierre**

La cérémonie de la pose de la première pierre du réaménagement du Musée s'est déroulée le vendredi 10 juin 2022 en présence de nos Conseiller-e-s d'Etat Mme Cesla Amarelle et M. Pascal Broulis.

Cette célébration fait suite à des années d'études, discussions, recherches de fonds et solutions impliquant un très grand nombre de bénévoles, de généreux donateurs, d'un comité de pilotage efficace et une collaboration étroite avec la Commune. La Municipalité se réjouit du départ des travaux de réaménagement du musée dont la date de remise des clés du nouvel écrin est prévue à fin 2023.

### **Mise à l'enquête route cantonale 254**

La mise à l'enquête pour les travaux sur la route cantonale 254 (correction du tracé, réfection de la chaussée, création d'une voie de dépassement et réalisation d'un tunnel) est arrivée à son terme le 30 mai 2022. 17 oppositions ont été formulées et ont été transmises à la Direction générale de la mobilité et des routes de l'Etat de Vaud, porteur du projet, pour traitement. Ce service communiquera sur la suite des démarches liées à ce dossier.

### **Festivités du 1er août**

Cette année, les célébrations du 1er août se dérouleront conjointement dans plusieurs hameaux et villages de notre commune entre le 31 juillet et le 1er août.

Cette année, la Municipalité a décidé de mettre à disposition de l'ADIS, le budget habituellement dédié aux feux d'artifice (Chf 5'000.-). Cette somme permettra d'offrir, le 1er août à midi, un brunch à la population. Ce brunch sera composé exclusivement de produits locaux et traditionnels du terroir. Ceci est la reconnaissance d'un savoir-faire local de qualité que nous souhaitons faire découvrir à nos hôtes et cette action va dans le sens d'un soutien à l'économie locale.

Rappelons que chaque année, le feu d'artifice tiré génère un nombre non négligeable de déchets (cendres et papier) dans les prés et forêts, déchets qui posent des problèmes pour la pâture du bétail. De plus, la sécheresse et les températures élevées de plus en plus habituelles à cette période de l'année augmentent les risques d'incendie de forêt.

Cette journée du 1er août sera agrémentée des discours officiels, défilés, hymne national et morceaux de la fanfare, ainsi qu'un concert en soirée. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés plus en détail du programme de ces manifestations, soit par l'intermédiaire du site internet de la commune ou du journal de Sainte-Croix.

### **Dimanche 28 août 2022 – Balade gourmande transfrontalière**

L'organisation du Festival des Terroirs sans Frontière ayant été chamboulée par le COVID, l'événement évolue cette année sous la forme d'une balade gourmande transfrontalière entre la Suisse et la France. Cette balade pédestre permettra de découvrir les spécialités gastronomiques et viticoles des deux pays, riches en producteurs du terroir. Organisée grâce à la collaboration des communes de Sainte-Croix et des Fourgs,

soutenue par leurs offices du tourisme respectifs, la manifestation se déroulera le dimanche 28 août 2022. La balade débutera sur le Parking des Fourgs (en France) et l'itinéraire évoluera entre les deux côtés de la frontière. Le programme détaillé sera publié prochainement sur le site de la commune et de l'ADNV. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous du 25 au 27 août 2023 pour une prochaine édition du traditionnel Festival des Terroirs sans Frontière.

#### **Equipement du hameau des Gittaz**

Dans le cadre du projet d'équipement du hameau des Gittaz, les Services cantonaux concernés (DES et DEIS) ont décidé d'autoriser le projet, de lever l'opposition subsistante et de retirer l'effet suspensif au vu de l'intérêt public prépondérant.

Nous attendons maintenant le préavis de l'Office fédéral de l'agriculture pour l'octroi des subventions et l'autorisation de mise en chantier.

#### **Réponses aux questions du Conseil communal du 21 mars 2022**

Mme Elena Court constate une recrudescence de déjections canines sur les trottoirs, au bord des routes et dans les parcs publics. Elle demande ce que la Commune envisage de faire pour rappeler à l'ordre ces propriétaires de chien peu respectueux.

La Municipalité a déjà fait paraître à plusieurs reprises des articles dans le journal local en rappelant les devoirs des propriétaires de chiens. Un flyer va également être transmis lors de la facturation de la taxe. Par ailleurs, des dénonciations sont systématiquement effectuées lors de la constatation d'une effraction.

Mme Natacha Renevey remarque que dans les containers du village se trouvent pas mal de sacs non taxés, ainsi que des cabas de « commissions », voire quelquefois des ordures ménagères. Elle souhaite savoir si la commune avait un plan d'action pour lutter contre ces actes.

Il est effectivement constaté par nos services le dépôt de sacs noirs ou cabas dans nos containers. Des contrôles réguliers avec dénonciation sont opérés pour les sacs. Cependant, il n'est pas possible de surveiller l'ensemble des lieux proposés lorsque les personnes viennent mettre des déchets en vrac. Nous allons encore intensifier les contrôles et discuter de ce point avec notre partenaire régional STRID SA pour améliorer la situation.

M. Patrice Bez demande de connaître la situation de l'usine Ex-Reuge, car il pense que le bâtiment est complet et si des taxes de séjour sont encaissées.

La situation de ce bâtiment est complexe. Une convention d'utilisation a été signée entre les représentants du propriétaire et des représentants des utilisateurs. La société propriétaire est en instance de faillite et le dossier est géré actuellement par l'Office des poursuites de Genève. La Municipalité a transmis l'ensemble des points à respecter pour une utilisation provisoire des locaux. Il est espéré une régularisation de la situation dans les prochaines semaines.

M. Jean-René Marguet profite de signaler que plusieurs personnes ont voulu se rendre dans une pharmacie du village un week-end et ont été très étonnés, ainsi que lui-même, de plus avoir de pharmacie de garde.

A Sainte-Croix, la Pharmacie BENU est ouverte du lundi au vendredi de 08h00 à 18h30 et le samedi de 08h00 à 12h00, tandis que la Pharmacie TOURE est ouverte du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h30 et le samedi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00. Le dimanche, la Pharmacie de la Gare d'Yverdon est ouverte de 08h30 à 20h30. En dehors des heures d'ouverture et pour les urgences non vitales, adressez-vous à la centrale téléphonique des médecins de garde au 0848 133 133. En cas d'urgence vitale, appelez le 144. Les urgences du Réseau Santé Balcon du Jura sont ouvertes 24h/24 tous les jours.

Le site de la société vaudoise de pharmacie <https://garde.svph.ch/> permet à tout moment de trouver la pharmacie de garde la plus proche de chez vous.

**Mme la Présidente** ouvre la discussion.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

#### **6. Nomination du bureau 2022-2023**

En se référant au contrat de législature, **Mme la Présidente** procède à la désignation du bureau pour l'année politique 2022-2023.

**Mme la Présidente** donne la parole aux chef-fe-s de groupe.

Président	M. Jean-Michel Bolens	PS - LV
1 <sup>er</sup> vice-président	M. Steve Benoit	UDC - ind
2 <sup>ème</sup> vice-président	M. Patrice Bez	PLR - VL

1 <sup>er</sup> scrutateur	M. Grégoire Pomey	PS - LV
2 <sup>ème</sup> scrutateur	M. Eric Vuissoz	PLR - VL
1 <sup>ère</sup> scrutatrice suppléante	Mme Stéphanie Bassi	PS - LV
2 <sup>ème</sup> scrutateur suppléant	M. Stéphane Cornuz	UDC - ind

## 7. Nomination de la Commission qui rapportera sur la gestion 2022

**Mme la Présidente** donne la parole aux chef-fe-s de groupe.

Pour le groupe PS-LV, la parole est à Mme Sonia Joseph (4 + 2 suppléants)

1. M. Thierry Luthringer
2. M. Eric Jutzet Bassi
3. M. Zakaria Dridi
4. Mme Isabelle Dessonnaz

Suppléants PS-LV

1. Mme Sonia Joseph
2. M. Moussa Cissé

Pour le groupe PLR-VL, la parole est à M. Patrice Bez (3 + 2 suppléants)

1. Mme Luzia Bernshaus – rapportrice
2. M. Eric Vuissoz
3. M. Patrice Bez

Suppléants PLR-VL

1. M. Jean-Bruno Wettstein
2. M. Dionisio Baptista

Pour le groupe UDC-ind, la parole est à Mme Francesca Biermann (2 + 2 suppléants)

1. Mme Noémie Augsburgger
2. M. Louis Cruchaud

Suppléants UDC-ind

1. M. Tristan Merminod
2. M. Stéphane Cornuz

**Mme la Présidente** soumet ces nominations au vote électronique qui sont acceptées à l'unanimité.

**Mme la Présidente** félicite les nouveaux commissaires, leur souhaite une belle semaine de gestion et leur indique que le calendrier leur sera envoyé en fin d'année 2022.

## 8. Nomination d'une commission pour la révision du règlement de police

**Mme la Présidente** donne la parole aux chef-fe-s de groupe

Pour le groupe PS - LV, la parole est à Mme Sonia Joseph (3 membres)

1. M. Marcel Cloux
2. M. Stéphane Flückiger
3. M. Moussa Cissé

Pour le groupe PLR - VL, la parole est à M. Patrice Bez (2 membres)

1. M. Thierry Magnin
2. Mme Nicole Frossard

Pour le groupe UDC - Ind, la parole est à Mme Francesca Biermann (2 membres)

1. M. Michaël Mollet
2. M. Laurent Buchs

**Mme la Présidente** soumet ces nominations au vote électronique qui sont acceptées à l'unanimité.

## 9. Traitement de la pétition pour la protection de l'aigle royal et autres rapaces

**Mme la Présidente** donne lecture du texte de la pétition. Suite aux informations transmises par la Préfecture, cette pétition n'étant pas de la compétence du Conseil communal, elle propose que celle-ci soit renvoyée à l'organe compétent qui est la Municipalité pour son traitement.

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

**Mme la Présidente soumet** au vote électronique **la prise en considération de cette pétition ainsi que son renvoi à la Municipalité**. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

### **Rapports des commissions chargées d'étudier les préavis municipaux suivants :**

#### **10. No 22-03 Renforcement de la sécurité des systèmes d'information**

Le rapport de la commission est lu par M. Joël Herminjard, rapporteur.

*Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 22-03 s'est réunie le lundi 30 mai 2022.

Elle était composée des conseillers suivants : Eric Jutzet Bassi, Andreas Zurbrügg, Steve Benoit et du rapporteur soussigné. Tristan Merminod était excusé. Patrice Bez et Dylan Breitler n'étaient pas présents.

La Municipalité était représentée par Cédric Roten et Sylvain Fasola ainsi que par le secrétaire municipal Stéphane Champod.

Le sujet traité dans ce préavis est clairement un sujet d'actualité. Bien qu'il soit régulièrement repris par les médias, ce n'est pas un sujet facile à appréhender et qui nécessite des compétences pointues bien spécifiques. Les réponses de notre municipalité aux nombreuses questions posées nous ont démontré qu'ils connaissent bien le sujet abordé dans ce préavis. La séance s'est déroulée dans un très bon état d'esprit avec de nombreux échanges constructifs.

Lorsque nous pensons à la sécurité des systèmes d'information, nous devons penser à faire face à différentes menaces. On pense bien sûr aux cyberattaques, mais nous ne devons pas oublier d'autres risques tels qu'une erreur humaine ou un incendie. Toutes ces menaces doivent être identifiées et des scénarios élaborés pour y répondre. C'est pour cela que des plans de reprise ou de continuité en cas d'incident sont préparés pour que le jour J, tout soit prêt. Les procédures qui sont déjà en place aujourd'hui seront revues pour s'adapter aux améliorations prévues par ce préavis (mesure 6 du préavis). Toutes ces procédures doivent être testées régulièrement comme par exemple la restauration des sauvegardes. Le montant nécessaire à ce travail fait partie intégrante du budget annuel accordé à l'informatique de notre commune.

En plus des mesures purement techniques décrites dans le préavis et qui seront mises en place par notre prestataire externe, il y aura toute une partie de formation et de sensibilisation des utilisateurs. En effet, les bons comportements permettent de lutter efficacement contre les menaces. Cette formation sera aussi pour chaque collaborateur une opportunité d'adopter les bons réflexes dans la vie de tous les jours lorsqu'il utilise Internet (mesure 3 du préavis). Des rappels ou compléments d'information seront transmis régulièrement tout au long des prochaines années.

Dans ce préavis, il est prévu de demander un audit de sécurité informatique à un prestataire externe et indépendant. Cela permettra de mettre en évidence une éventuelle faiblesse qui serait encore restée. Grâce à cet audit, notre commune pourra aussi avoir confiance dans les mesures qui auront été prises. Si le prochain audit n'est pas encore planifié, c'est certainement quelque chose qui sera répété dans l'avenir.

Pour renforcer la sécurité des systèmes d'information, renouveler certains matériels et licences comme les firewalls, la Municipalité a choisi la voie d'un préavis plutôt que de passer par le budget courant. Cela lui permet d'informer que c'est un sujet qu'elle prend très au sérieux. Pour la mise en place de ce préavis et pour s'occuper de la maintenance du système tout au long de l'année, la commune fait appel à un prestataire externe qui a répondu aux demandes depuis déjà plusieurs années avec succès.

Bien que le risque zéro ne soit pas possible à obtenir, de nombreuses mesures ont déjà été mises en place dans les années passées et seront renforcées grâce au préavis proposé. Votre commission a été convaincue par le bien-fondé de ce préavis et des mesures qui seront prises.

#### **CONCLUSION**

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et a adopté ce préavis à l'unanimité, à savoir :

Fondés sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

## LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa Commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **d'autoriser** la Municipalité à procéder au renforcement de la sécurité des systèmes d'information
- **d'accorder** un crédit de Chf 63'000.-- TTC. Le compte N° 9146.22.03 est ouvert au bilan à cet effet ;
- **de financer** ce montant par un emprunt aux meilleures conditions du moment ;
- **d'amortir** cet investissement sur une période de 3 ans maximum, par le compte N° 190.3311 la première fois au budget 2023.

L'influence sur le budget sera de l'ordre de Chf 21'950. -- la première année en tenant compte du coût total, des intérêts (1.5%) et de l'amortissement de l'emprunt. Réparti sur 3 ans, le coût représente Chf 21'650. -- avec annuité constante.

L'augmentation de la maintenance annuelle d'env. Chf 3'500. -- sera introduite dès le budget 2023.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**M. Basile Geiser** souhaite se récuser pour ce vote en raison de son implication.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

**Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 22-03.** Celles-ci sont acceptées telles quelles par 44 oui et 2 abstentions par vote électronique.

### **11. No 22-04 Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Francesca Biermann au nom du groupe UDC et indépendants : Etude et rapport sur la possibilité de parc naturel régional Balcon du Jura – Val de Travers**

Le rapport de la commission est lu par M. Michaël Mollet, rapporteur.

*Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 22-04 s'est réunie le 30 mai 2022 à 19h à la Salle de la Municipalité.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s :

Mesdames Marion Tanner, Isabelle Dessonnaz, Messieurs. Jean-Bruno Wettstein, Thierry Magnin, Louis Cruchaud et du rapporteur soussigné.

Monsieur Jean-Claude Piquet était excusé, non remplacé.

La Municipalité était représentée par Messieurs. Cédric Roten et Yvan Pahud.

Nous les remercions pour toutes les réponses aux questions apportées par les commissaires.

Au vu de la situation concernant ce préavis, à savoir qu'il n'y avait plus de nouvelles de la part de l'Association fondée en 2020 « Un parc pour notre région », qui avait lancé l'initiative « Création d'un parc naturel régional valdo-neuchâtelois », leur site web et leur page Facebook n'étant plus alimentés depuis le premier semestre 2021, votre rapporteur a évoqué la possibilité du renvoi de cet objet à la postulante. Un commissaire étant particulièrement bien informé et formé dans le domaine des parcs naturels et de la nature en général, celui-ci a pu lancer une bonne discussion concernant ce préavis.

Pour information, les parcs naturels régionaux suisses sont calqués en partie sur le modèle français en raison du nombre considérable de parcs se trouvant sur le territoire français.

Un commissaire a demandé pour quelle raison ce projet n'avait pas été ajouté dans le Master Plan du Tourisme du Balcon du Jura. Le Municipal en charge du dicastère a répondu que cela n'entrait pas dans le cahier des charges du responsable en question.

La Municipalité confirme son soutien à ce postulat si l'Association « Un parc pour notre région » devait se remettre en activité. Dans ce cas de figure, une information à la population serait organisée par la Municipalité. Dans la discussion, il est ressorti que la meilleure des options serait d'intégrer ce projet de Parc valdo-neuchâtelois au Parc Jura Vaudois qui existe et fonctionne depuis plusieurs années déjà avec un personnel composé de 8 – 9 personnes et bénéficiant d'un montant important pour son exploitation.

Par contre, l'inconvénient majeur reste que le Parc Jura Vaudois vient, au printemps 2022, de renouveler sa charte pour une durée de 10 ans. La Municipalité serait prête à rencontrer le directeur du Parc Jura Vaudois afin d'évoquer une possibilité de synergie avec le Parc valdo-neuchâtelois, à condition d'avoir pu obtenir au préalable l'aval de toutes les communes concernées.

### CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis à l'unanimité. Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

#### **LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,**

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **de prendre** acte du rapport-préavis de la Municipalité concernant le postulat de Madame Francesca Biermann au nom du groupe UDC et indépendants : Etude et rapport sur la possibilité de parc naturel régional Balcon du Jura – Val de Travers

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

**Mme Francesca Biermann** tient à remercier la Municipalité pour avoir présenté ce préavis.

La discussion n'est plus demandée. La discussion est close.

**Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 22-04.** Celles-ci sont acceptées telles quelles par 43 oui, 1 non et 2 abstentions.

#### **12. No 22-05 Réponse de la Municipalité au postulat de Mme Ella Leguéré au nom du groupe Parti socialiste-Les Vert.e.s : La santé mentale, un enjeu politique**

Le rapport de la commission est lu par Mme Dominique Schmid, rapportrice.

*Citation*

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis no 22-05 s'est réunie le 20 mai 2022 à 19h00 à l'Espace Alexei Jaccard.

Elle était composée des conseillères et conseillers suivant-e-s : Madame Nicole Frossard et de Messieurs Jean-Michel Bolens, Edouard Nekaka, Olivier Troyon et de la rapportrice soussignée Dominique Schmid.

Madame Natacha Renevey et Monsieur Sébastien Pavid étaient absents et non excusés. Madame Ella Leguéré était invitée.

La Municipalité était représentée par Messieurs Sylvain Fasola et Stéphane Champod.

En résumé

Le postulat de Madame Ella Leguéré, déposé en mars 2021 en pleine crise COVID 19, demandait à la Commune de mettre en place des mesures favorisant une bonne santé mentale, dans cette période particulière, que ce soit pour nos concitoyens-nes ou pour les employé.e.s communaux.

La Municipalité répond dans son rapport préavis que la santé mentale est bien un enjeu politique.

Elle souligne que cet enjeu n'est pas que communal, mais surtout cantonal et fédéral.

Au niveau cantonal la centrale des solidarités répond aux besoins les plus divers pour tous les habitants-es du canton de Vaud.

Au niveau du personnel communal, la Municipalité a fait sa part en tant qu'employeur et laisse l'association du personnel faire des demandes ou des propositions.

Au niveau communal la Municipalité a obtenu le label « commune en santé » en 2018 et s'appuie sur le riche réseau communautaire existant, qui a prouvé son efficacité lors de la crise COVID 19.

La Municipalité se dit prête à soutenir toutes démarches allant dans le sens du postulat, mais ne prend pas d'initiatives qui pourraient manquer leurs cibles.

## Discussions

Lors des discussions la Municipalité est vivement félicitée de son excellent travail et il est relevé que tout le monde s'accorde sur la quantité et la qualité des offres qui existent à Sainte-Croix. Le label « commune en santé » atteste de la qualité des offres en la matière.

On relève que le principal problème est d'atteindre les gens, beaucoup ne sont pas au courant de ce qui existe et un grand pourcentage de la population n'utilise pas les aides auxquelles ils ont droit. On constate également que si le patronat ou la Municipalité donnent de nombreuses informations, encore faut-il qu'elles soient entendues ; les jeunes en particulier semblent peu perméables à la communication ni enclins à rechercher les informations.

## Questions – Réponses

Q : Est-ce que l'association du personnel de la Commune consulte les employés ?

R : La Municipalité et l'Association du personnel se rencontrent une fois par année. Mais les nouveaux collaborateurs ne sont peut-être pas assez approchés. À noter qu'il n'y a plus de président momentanément, seulement un président ad intérim. La population du personnel communal est très variée et les besoins des uns et des autres très différents.

Q : La commune de Sainte-Croix a obtenu 2 étoiles sur 3 pour le label « commune en santé », que manque-t-il pour obtenir la 3ème étoile ?

R : La commune n'a pas dû faire quelque chose de particulier pour obtenir le label, elle l'a obtenu sur ce qui était déjà fait. Il est à relever que seules 5 ou 6 communes dans le canton de Vaud l'avaient obtenu avant Sainte-Croix et qu'on peut être fiers de ce résultat, peut-être pas assez communiqué. Pour obtenir 3 étoiles il faut 6 points dans chaque domaine ; il suffirait de faire une action de plus dans la santé au travail et dans la politique communale pour avoir plus de points. La commune va demander une relabellisation, ce qui l'oblige de se mettre en question et de réfléchir à ce qu'il faut améliorer pour obtenir des points supplémentaires.

On pourrait améliorer la communication en cas de crise par la pose d'affiches aux endroits stratégiques pour des personnes âgées ne maîtrisant pas les outils numériques, et par les réseaux sociaux pour les jeunes. Le but étant que toutes et tous sachent qu'ils peuvent appeler la Municipalité en cas de besoin, quel qu'il soit.

## CONCLUSION

La commission remercie la Municipalité pour les explications fournies, et adopte ce préavis par 4 oui et 1 abstention.

Fondé sur ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX,**

sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

- **de prendre** acte du rapport-préavis de la Municipalité concernant le postulat de Madame Ella Leguéré au nom du groupe Parti Socialiste/Les Verts : La santé mentale, un enjeu politique

*Fin de citation*

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

**Mme la Présidente donne lecture des conclusions du préavis 22-05.** Celles-ci sont acceptées telles quelles par 34 oui, 9 non et 3 abstentions par vote électronique.

## **13. Examen des comptes et de la gestion 2021**

**M. Thierry Luthringer** intervient en relevant quelques éléments du rapport de la commission de gestion et apporte également quelques corrections.

*Citation*

La Commission de gestion était composée pour le groupe PS-LV, de M. Jean Michel Bolens, Mme Sonia Joseph, M. Eric Jutzet Bassi et Mme Esther Kiss qui a remplacé une demi-journée Mme Sonia Joseph ; pour le groupe

PLR-VL, M. Patrice Bez, M. Thierry Magnin, M. Eric Vuissoz ; pour le groupe UDC-ind, M. Louis Cruchaud, Mme Francesca Biermann 1<sup>ère</sup> suppléante qui a remplacé M. Jean René Marguet, excusé.

La Commission s'est réunie 2 jours et demi, le lundi 2 mai toute la journée, le mardi 3 mai toute la journée et le vendredi après-midi. Elle a rencontré également des membres de la Commission du personnel le lundi 2 mai à 17 heures le mercredi 4 et le jeudi 5 étaient réservées pour des visites sur site, mais la Commission n'a pas fait de demande spécifique.

Avant de passer aux conclusions, malgré la sagacité des relecteurs, il y a trois petites erreurs qui se sont glissées en page 6 du 1<sup>er</sup> paragraphe.

Il est noté, il n'y a pas de projet pour le moment, d'employer des réfugiés ukrainiens, car ils ont le permis S.

Ils n'ont pas le droit de travailler en Suisse, c'est une erreur de frappe et ont donc le droit de travailler en Suisse, c'est ce qu'il faut lire.

La deuxième se trouve à la page 17 du rapport dans le paragraphe déscolarisation.

Il faut barrer la première phrase : 35 élèves sont scolarisés à domicile, c'est donc un faible pourcentage.

Il faut lire le retour à l'école, durant la période Covid pour les enfants de familles vulnérables, a été particulièrement difficile, c'était la première phrase.

10 à 15 enfants sont concernés par ce problème.

Et ensuite on reprend le paragraphe, ces derniers sont souvent dans une longue crise.

C'est pour ce paragraphe et à la fin du paragraphe, il est noté qu'un grand appartement pourrait convenir comme lieu de rassemblement car ces élèves sont peu nombreux, voilà, ça c'est pour le paragraphe qui paraissait un petit peu douteux dans la compréhension. Page 23 paragraphe - Taxes de séjour, il faut lire 75'000 francs et non pas 7'500 francs de taxes de séjour.

Ensuite, je tiens à remercier au nom de la Commission de gestion toutes les personnes rencontrées durant la semaine. Ainsi que pour la bonne qualité du rapport de gestion établi par les Autorités, le travail de la Commission n'aurait pas été possible sans la grande disponibilité de la Municipalité, des chefs de service et de secteurs, des responsables des écoles et de la gendarmerie et du SDIS qui ont répondu à toutes nos questions, d'une manière bienveillante et se sont attachés à ce que ces informations soient précises.

Au cours de nos entretiens et des contrôles effectués, nous avons constaté une excellente gestion communale sans dysfonctionnement, il est aussi important de reconnaître le bon travail qui a été effectué.

Nous tenons à saluer aussi le professionnalisme de tous les employés communaux qui œuvrent pour la qualité de vie de nos concitoyens et concitoyennes.

Vous avez pu lire également dans le rapport, lorsque nous avons rencontré les membres de la Commission du personnel, que les employés communaux avaient le sentiment de ne plus être forcément très fiers d'être employés communaux en raison des retours de la population et des membres du Conseil. Il apparaît que ces retours ne sont pas toujours très flatteurs. Nous avons relevé qu'au sein de la Commission, il était important de souligner que les employés communaux ont à être fiers du travail qu'ils font parce qu'ils le font bien et ils le font au service de notre communauté. Sans eux, tous les services qui sont déployés ne seraient pas bien réalisés.

La Commission de gestion et tout particulièrement son rapporteur tient à remercier la secrétaire suppléante Mme André Mollet qui a été indispensable au bon déroulement de nos séances, ce qui a permis notamment au Président de la Commission d'être centré sur l'animation ainsi que le suivi des échanges, sans compter sur la prise de note indispensable à la rédaction du rapport. Afin d'anticiper, nous formulons le vœu au futur président du bureau du Conseil, de demander à la secrétaire du bureau de se libérer pour la prochaine Commission de gestion. Il est excessivement difficile de gérer les 2 missions qui sont d'animer, de réguler les différentes prises de parole, d'être centré sur ce qui est en train d'être dit et de prendre le PV. En tout cas personnellement je trouve que j'aurais eu d'énormes difficultés à réaliser ce travail.

Enfin, la Commission relève également la difficulté de la majorité des membres à se libérer de leurs obligations professionnelles durant une semaine, c'est pourquoi la Commission demande à réfléchir à une autre forme d'organisation.

Nous avons émis également une observation dans le règlement communal article 59, pages 11 concernant une motion et un postulat, il est écrit : une fois pris en considération, la Municipalité doit impérativement la traiter et y répondent dans un délai de 6 mois, ou à défaut dans l'année qui suit le dépôt, or à ce jour des motions dont une datant de 2014 et 10 postulats n'ont pas reçu de réponse dans l'année. Si nous comprenons que parfois la charge de travail est élevée, il n'est toutefois pas acceptable que la durée de réponse puisse atteindre

8 ans, nous formulons donc la demande que la Municipalité respecte le règlement et réponde dans l'année de l'état de l'avancement, il en est de même pour les questions qui n'auraient pas été traitées durant la séance.  
*Fin de citation*

Conformément à l'art. 66 al. 2 du règlement du Conseil communal, dispensée de lire l'entier du rapport de la commission chargée d'examiner les comptes et la gestion de l'année 2021, **Mme la Présidente** donne lecture des conclusions de ce dernier.

## **LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINTE-CROIX**

vu le rapport des comptes et le rapport de gestion présentés par la Municipalité, vu le rapport de sa commission, vu la réponse de la Municipalité aux vœux formulés par ladite commission et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

- **entendu** le rapport de sa commission de gestion
- **approuve** les comptes arrêtés au 31 décembre 2021 et donne décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

La discussion est ouverte.

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close

**Mme la Présidente** passe en revue les comptes 2021.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. La discussion est close

**Mme la Présidente soumet au vote électronique le rapport de gestion 2021**. Celui-ci est accepté tel quel par 44 oui et 2 abstentions.

**Mme la Présidente soumet au vote électronique les comptes 2021**. Ceux-ci sont acceptés tels quels par 44 oui, 2 abstentions.

**Mme la Présidente** ouvre la discussion sur les réponses aux vœux de la Commission de gestion 2021.

La parole n'est pas demandée.

**Mme la Présidente soumet au vote électronique les réponses aux vœux de la commission de gestion 2021**. Celles-ci sont acceptées telles quelles par 44 oui, 2 abstentions.

## **14. Projet de modification de règlement déposé par M. Stéphane Mermod – Modification Règlement du Conseil communal – Secrétaire adjoint.e**

### *Citation*

Le présent projet vise à ce que le Conseil communal se prononce sur des modifications de son règlement de fonctionnement concernant la désignation d'un-e secrétaire suppléant-e.

### **Recevabilité**

Le Conseil communal est compétent pour adopter des règlements communaux, sous réserve de ceux qui relèvent de la Municipalité (art. 17 ch. 13 du règlement du Conseil communal [RCC] ; art. 4 ch. 13 de la loi sur les communes [LC]). Selon l'art. 40a al. 2 LC, le Conseil communal (ou le Conseil général) adopte un règlement d'organisation.

Le présent projet est donc recevable, conformément à l'art. 57 al. 1 let. c RCC et à l'art. 31 al. 1 let. c LC, puisqu'elle vise à proposer des modifications d'un règlement relevant de la compétence du Conseil communal.

### **Explications**

Lors de sa séance constitutive du 26 mai 2021, le Conseil communal de Sainte-Croix a désigné une secrétaire suppléante, en plus d'une secrétaire. En outre, le 28 juin 2021, le Conseil communal a prévu une rémunération pour la personne assumant le remplacement du ou de la secrétaire titulaire. Il a en effet été tenu compte de l'importance pour le Conseil de pouvoir assurer le fonctionnement de son secrétariat, malgré l'absence de la personne désignée comme secrétaire titulaire. Ce choix est plus que judicieux. Une absence du ou de la secrétaire titulaire pour tout motif est en effet toujours possible et il est préférable qu'une autre personne, qui connaisse suffisamment les tâches qui sont dévolues au secrétariat, puisse immédiatement fonctionner en remplacement. A cet égard, la secrétaire suppléante a déjà fonctionné en cette qualité lors de la séance du 13 décembre dernier. Enfin, la désignation d'un-e nouveau ou nouvelle secrétaire suppléant-e figure à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 21 mars 2021.

Il ne s'agit pas de revenir sur les décisions concrètes du Conseil communal, de désigner une secrétaire suppléante et de lui accorder une rémunération. En revanche, tout acte du Conseil communal doit reposer sur une base légale, ce d'autant plus qu'un règlement fixe son fonctionnement. Il convient dès lors de compléter le règlement actuel à cette fin.

### **Modifications proposées**

Les modifications suivantes du règlement du Conseil communal de Sainte-Croix sont dès lors proposées :

Article	Rédaction actuelle	Modification proposée (en gras et souligné)
11 al. 2	<i>Il nomme pour la durée de la législature son secrétaire, lequel peut être choisi en dehors du conseil.</i>	<i>Il nomme pour la durée de la législature son secrétaire <b>et son secrétaire suppléant</b>, <b>lesquels peuvent</b> être choisis en dehors du conseil.</i>
12 al. 1 Première phrase	<i>Le président, le ou les vices-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également.</i>	<i>Le président, le ou les vices-présidents, <b>et</b> le secrétaire <b>et le secrétaire suppléant</b> sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également.</i>
14 al. 2	<i>Ne peuvent être simultanément président et secrétaire du conseil, les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs.</i>	<i><b>Ne peuvent être simultanément président, et</b> secrétaire <b>et secrétaire suppléant</b> du conseil, les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs.</i>
17 al. 1 ch. 14	<i>la fixation des indemnités des membres du conseil, des membres des commissions, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant de l'huissier, sur proposition du bureau et sur proposition de la municipalité, la fixation des indemnités du syndic et des membres de la municipalité (art. 29 LC)</i>	<i>la fixation des indemnités des membres du conseil, des membres des commissions, du président, <b>et</b> du secrétaire <b>et du secrétaire suppléant</b> du conseil et, cas échéant de l'huissier, sur proposition du bureau et sur proposition de la municipalité, la fixation des indemnités du syndic et des membres de la municipalité (art. 29 LC)</i>

L'introduction d'un nouvel article 35a RCC est également proposée, avec le contenu suivant :

« En cas d'absence du secrétaire, pendant la durée de celui-ci et aussi longtemps qu'un nouveau secrétaire n'est pas désigné, le secrétaire suppléant assume les mêmes tâches que le secrétaire ».

### **Conclusions**

Avec ces différentes modifications, le Conseil communal de Sainte-Croix formalisera dans son règlement de fonctionnement la désignation, les tâches et la fixation de la rémunération du ou de la secrétaire suppléant-e, fonction qu'il a déjà repourvue et qui vient renforcer le fonctionnement de son secrétariat.

Aussi, je vous remercie, chères et chers collègues, de bien vouloir renvoyer ce projet à la Municipalité afin qu'il puisse soumettre un préavis à notre Conseil.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte

La discussion n'est pas demandée. La discussion est close.

**Mme la Présidente soumet au vote électronique le projet de modification du règlement communal.**

Celui-ci est accepté tel quel à 39 oui, 2 non et 5 abstentions et est renvoyé à la Municipalité pour la modification du règlement.

## 15. Postulat « Création de places de stationnement pour les vélos par Mme Marion Tanner du groupe PS – LV

Mme Marion Tanner donne lecture de son postulat

*Citation*

Le Masterplan « tourisme » pour la région du Balcon du Jura propose d'investir dans le développement du tourisme 4 saisons, dont le vélo est l'un des volets les plus emblématiques.

D'autre part, la réduction des émissions de CO2 exige un transfert modal de la voiture vers les moyens de transports collectifs et la mobilité douce, et notamment la bicyclette.

La démocratisation du vélo à assistance électrique permet ce transfert, également dans les régions plus escarpées comme la nôtre, même pour celles et ceux qui n'ont ni l'âme, ni les mollets d'un sportif d'élite.

Mais l'utilisation du vélo au quotidien nécessite des voies cyclables aménagées de façon à garantir la sécurité de ses usagers, ainsi que la présence de place de parc dédiées.

J'ai pu constater que le parc à vélo de la gare est souvent rapidement saturé, parfois à cause de deux-roues motorisés qui y stationnent aussi. Les rues commerçantes, notamment la Rue Centrale, ne dispose à ma connaissance d'aucun emplacement dédié au parage des vélos, laissant les adeptes de la petite reine avec le dilemme suivant : squatter les trottoirs, ce qui est dans la plupart des cas illégal vu leur taille déjà réduite, et surtout un irrespect total des piétons, poussettes et autres fauteuils roulants ! Ou alors occuper des places de parc voiture si on a la chance de disposer d'un pied à son vélo. La Rue Neuve dispose de trois places pour deux-roues, motorisés ou non, ce qui est peu.

Nous demandons donc à la Municipalité d'étudier les options qui permettraient de créer de nouvelles places de stationnement pour les vélos, notamment à proximité des commerces, et des lieux publics et touristiques.

*Fin de citation*

La discussion est ouverte

**M. Steve Benoit** intervient après avoir pris connaissance de ce postulat, et souhaite faire la proposition de prise en considération en intégrant son postulat déposé il y a quelques temps, à savoir le réaménagement du centre du village, de manière à faire une étude globale. A ce jour, il estime qu'aucun embouteillage de vélo n'est à déplorer et la seule information qu'il possède est que des vélos roulent à contresens à la rue centrale. Il ne faudrait pas que la création de places pour les vélos soient faites au détriment de places pour les voitures, d'où une étude globale. Il renchérit en demandant à qui appartient le garage à vélo de la gare, est-ce à Travys ou à la Commune. Si c'est la Commune, il se questionne par rapport à la présence de véhicules motorisés sur ces places si cela est dû à un problème de règlement ou de contrôle de la police de proximité. Il estime que le réaménagement de la zone de la gare pourrait contenir tous ces éléments comme l'avait évoqué la Municipalité. De plus, une question l'interpelle par rapport aux vélos électriques et indique que les coûts de l'électricité vont en augmentant, et souhaite savoir qui va payer la facture, y aura-t-il des bornes payantes ?

**Mme Marion Tanner** souhaite indiquer qu'à sa connaissance il y a eu des embouteillages, et donc force est de constater que les vélos se parquent sur les trottoirs. D'autre part quant aux vélos électriques, elle imaginait seulement des places de parc pour stationner exclusivement.

La discussion n'est plus demandée.

**Mme la Présidente** clôt la discussion.

**Mme la Présidente soumet au vote la prise en considération du postulat et son renvoi à la Municipalité.**

Le Postulat de Mme Marion Tanner est renvoyé à la Municipalité par 34 oui, 10 non et 2 absentions par vote électronique.

## 16. Interpellations, propositions, questions

**M. Joel Herminjard** mentionne que la transition énergétique est en route. Il voit régulièrement des bâtiments se faire isoler et les ouvriers qui posent les panneaux solaires doivent se démener pour répondre à la demande. Il tient à remercier tous ces ouvriers pour leur précieux travail. Il indique que les panneaux photovoltaïques produisent déjà 6% de la consommation d'énergie électrique en Suisse, avec une hausse d'environ 1% durant cette dernière année. Malheureusement, bien que la transition énergétique soit engagée, les changements très rapides observés ces dernières années imposent de prendre des décisions tout aussi rapidement. Dans les années qui viennent, la Municipalité devra présenter des préavis avec des montants importants pour la rénovation des bâtiments. Par exemple, dans le rapport de la commission de gestion il est indiqué un montant

d'env. 1.2 million pour une isolation périphérique pour le collège de la gare. A quand les travaux ? Il estime que plus les travaux sont reportés, plus les charges en chauffage seront élevées et du CO2 sera dégagé dans l'atmosphère. Il souhaite que ces travaux se fassent le plus rapidement possible. Il continue en demandant à la Municipalité de prévoir avec les chefs de service dans le budget 2023, plusieurs projets allant dans ce sens. Il estime qu'1% du budget global serait déjà un bel effort pour le climat.

**M. le Municipal Sylvain Fasola** remercie M. Herminjard pour son intervention et indique que ces questions sont déjà étudiées avec sa collègue Rachel Gueissaz, puisque le sujet touche à la fois les bâtiments et l'énergie. Il mentionne que certains investissements seront proposés dans le budget 2023.

**M. Michaël Mollet** indique que le parking des Platons est très souvent vide, et demande s'il est possible de faire des macarons pour les habitants, il estime qu'environ une cinquantaine de macarons pourraient être distribués. Il précise que cela pourra ajouter quelques recettes aux finances communales.

**M. Zakaria Dridi** souligne que l'éclairage public s'éteint aux alentours de minuit trente, il est souvent ennuyeux de se déplacer dans le noir pour rentrer chez soi notamment en période hivernal lors de mauvais temps. Il demande si les horaires peuvent être retardés de 15 à 30 minutes les soirs de week-end afin ceux-ci coïncident avec les horaires du train.

**Mme Dominique Schmid** demande si la Municipalité envisage une solution au fait de ne plus avoir de taxi à Sainte-Croix. Elle a constaté depuis le début de l'année, l'arrêt de l'activité de taxi et cela pose un problème pour de nombreuses personnes.

**M. le Syndic Cédric Roten** affirme que l'entreprise de taxis qui travaillait sur le territoire de la commune de Sainte-Croix a arrêté son activité en début d'année. Il donne également l'information qui complique cette situation. Des négociations avec Travys sont en cours pour mettre des bus à l'horaire, le samedi et le dimanche car cela est essentiel que les gens qui viennent sur le Balcon du Jura puissent avoir une offre de transport entre l'Auberson et les Cluds. La conséquence de cette demande, qui sera opérationnel à partir de décembre de cette année, est que les bus à la demande qui fonctionnent actuellement le week-end seront en fait remplacés par ces bus de ligne, vu que ce sont ces mêmes chauffeurs qui seront planifiés. Les bus à la demande seront maintenus la semaine mais pas le week-end, ce qui est problématique. Après discussion avec la Commune de Bullet pour avoir une réponse plus globale, et plusieurs partenaires susceptibles de faire appel aux taxis tels que l'hôpital et les différentes collectivités ; la Municipalité travaille actuellement sur la recherche de solution mais rien n'a encore été trouvé. Une des pistes serait une aide financière possible afin d'attirer une entreprise. Tous les scénarii sont envisagés. Dans le cas où une entreprise de taxis s'installerait, il faudrait une modification du règlement de police en intégrant un chapitre sur les taxis.

**M. le Municipal Yvan Pahud** prend note de la question de M. Dridi. Il y a eu des décisions sur les horaires afin de limiter la consommation énergétique mais la Municipalité pourrait entrer en matière si un quartier en fait la demande pour augmenter ces horaires de 15 minutes les week-ends. Mais il n'est pas question d'augmenter ces horaires à toute la commune.

**M. Laurent Buchs** rejoint la remarque de Mme Dominique Schmid. Il avait déjà attiré l'attention sur le manque de taxis il y a quelques années et remarque que rien n'a été fait depuis lors.

De plus, il explique que plusieurs personnes l'ont interpellé concernant les feux d'artifices du 1<sup>er</sup> Août et ne comprend pas la décision de la Municipalité de ne plus en avoir. Il estime que cela fait partie des us et coutumes de cette fête. Il souhaite avoir des explications.

**Mme la Municipale Rachel Gueissaz** indique que cette décision a été prise il y a plus d'une année, en raison de la pandémie mais également en raison de l'impact écologique qu'engendrent les feux d'artifices. Elle précise que tous les déchets ne sont pas ramassés dans les pâturages et les prés de la commune. De plus, il y a au contraire certaines personnes qui sont contentes de ne plus les avoir en raison des nuisances sonores, il y a forcément des contents et des mécontents. Elle comprend cette tradition mais trouve réducteur de croire que la fête nationale s'apparente seulement à des feux d'artifices. Il y a des valeurs plus importantes comme le patriotisme, la rencontre et le partage. Le budget a été réinvesti dans la fête en offrant le brunch à tous les concitoyens. Il y a également beaucoup de bénévoles qui vont s'engager pour cet événement, donc c'est une

nouvelle manière de fêter le 1<sup>er</sup> Août. Il faut également prendre en compte que les feux d'artifice pour une commune comme Sainte-Croix sont conséquents et demande la présence d'artificiers formés et actuellement il n'y en a plus au sein des pompiers et la décision de ne plus investir dans cette formation a été prise.

**M. Laurent Buchs** demande si cette décision ne doit pas être prise par le Conseil car il estime que la Municipalité n'a pas à prendre seule cette décision.

**Mme la Municipale Rachel Gueissaz** répond que le budget est soumis au vote du Conseil communal, où un budget est prévu pour le 1<sup>er</sup> Août. L'utilisation de celui-ci est de la compétence de la Municipalité pour en disposer comme elle le souhaite. Elle indique que les feux d'artifice privés ne sont pas interdits. Elle reste à disposition et indique que M. Eric Vuissoz et Mme Isabelle Dessonnaz sont également à disposition pour répondre à vos questions.

**M. Laurent Buchs** rétorque que si la Municipalité changeait d'avis et réinstaurait les feux d'artifice, il serait le premier avec d'autres bénévoles à aller ramasser les déchets dans les pâturages.

**M. Jean-René Marguet** abonde dans les propos de M. Laurent Buchs. Il comprend que les nuisances sonores dérangeant, il comprend qu'il puisse y avoir des émanations de CO<sub>2</sub>, mais c'est une infime quantité par rapport à ce qu'on peut émettre durant toute une année. Il constate que « tout fout le camp ». En matière d'éclairage public, il ne souhaite pas contrarier M. le Municipal Yvan Pahud mais indique que les lampadaires sont allumés à 21h00 alors qu'il fait encore jour en cette période estivale. Il comprend les remarques de M. Dridi et trouve qu'il faudrait un juste milieu et il n'est pas satisfait de la manière dont est réglé ce problème.

**M. Patrice Bez** revient sur l'intervention de Mme Schmid et demande si la Municipalité a pris contact avec M. Roger qui a une entreprise de transport de personnes.

**Mme la Municipale Rachel Gueissaz** indique que selon les dernières informations, M. Roger a arrêté son activité de transport de personnes car cette activité n'est pas rentable. Des discussions vont être entamées pour la suite. Il faut être conscient que l'activité de taxi n'est pas une activité rentable et cela doit se faire en activité annexe. Comme l'a dit M. le Syndic, la Municipalité réfléchit pour proposer des solutions à la population.

**Mme Marion Tanner** souhaite savoir pourquoi l'offre des cartes à trous et les rabais dès 17h00 à la piscine a disparu.

**M. le Municipal Yvan Pahud** informe que le comité de la piscine a discuté des tarifs 2022 et vu la complexité de l'offre mise à disposition, le comité a décidé de restreindre celle-ci à des prix à la journée pour les adultes et les enfants et des tarifs réduits pour les AVS ainsi que les abonnements annuels. Il estime que pour une piscine avec un toboggan malgré la vétusté, les prix sont abordables à toute la population et que c'est une belle offre pour la région. Il rappelle que le Conseil communal accorde une rallonge chaque année car les piscines ne sont pas rentables mais afin de limiter le déficit, les tarifs ont été revus à la hausse pour cette année.

**M. Thierry Luthringer** souhaite poser deux questions :

1. Le fond d'encouragement pour le développement durable sur le territoire de la commune de Sainte-Croix qui a été épuisé dès le début de l'année. Est-ce que des solutions peuvent être trouvées pour que ce fond soit alimenté avec une somme plus importante ?
2. Il évoque les annonces pessimistes sur un manque d'énergie cet hiver et demande si des mesures d'économie sont prévues pour pallier le manque qui semble être annoncé.

**Mme la Municipale Rachel Gueissaz** explique que plusieurs séances ont été fixées avec la commission de l'Energie afin de trouver une solution et les discussions sont à bout touchant pour modifier le règlement d'ici cet automne. Pour ce qui est du manque d'énergie, elle n'a pas entendu parler de ces problèmes mais indique qu'elle va se renseigner et communiquer des informations au prochain Conseil.

### **Discours de clôture de Mme la Présidente**

#### *Citation*

Il y a une année, je ne m'imaginai pas d'avoir l'honneur de présider le Conseil Communal. Fraichement élue, plus toute jeune non plus, j'ai osé accepter le mandat et je ne le regrette pas. J'avais besoin de soutien pour bien des questions. Je remercie pour cela le bureau du Conseil, tout spécialement la secrétaire,

Stéphanie Bassi. Stéphanie Bassi est secrétaire du conseil depuis le 1<sup>er</sup> juin 2017, avec de brefs intervalles jusqu'à ce jour. Elle quitte son mandat pour le 30 juin, mais reste membre du Conseil. J'ai eu beaucoup de plaisir de travailler avec elle. Elle n'est pas seulement très professionnelle, mais elle est aussi très sympa. Elle est avec corps et âme une conseillère communale.

Je remercie aussi M. Stéphane Champod et M. le Syndic Cédric Roten, auxquels je pouvais m'adresser en cas de doute, ainsi qu'au Greffe avec Susy Sinisi et ses aides et apprenties ; de grandes aides surtout aux élections cantonales.

Aussi un grand merci aux concierges qui préparent la salle pour le Conseil et pour les votations.

Je remercie aussi les conseillères et conseillers pour les séances du Conseil respectueuses et assez calme. Vous ne m'avez pas glissé de peau de banane !

C'était une année encore perturbée par le Covid, on est heureux de retrouver la normale.

Au Conseil, aussi nous sommes contents d'une ambiance plus légère, quoiqu'il faille traiter des dossiers pas toujours faciles.

C'est aussi une année de nouveautés avec le vote électronique et la gestion des adresses mail sécurisées.

J'ai eu un peu d'angoisse mais aussi beaucoup de plaisir à présider le Conseil.

J'ai encore appris bien des choses, à tous les niveaux. J'apprécie habiter une commune bien gérée. Il y a bien plus de respect et de politesse qu'à l'époque.

Même les femmes ont trouvé leurs places !

Je suis contente de continuer avec vous au sein du Conseil communal et je vais essayer de porter ma pierre à l'édifice.

Je vous souhaite un bel été et des retrouvailles après les vacances.

*Fin de citation*

**Mme la Présidente** remet la cloche à M. Jean-Michel Bolens et lui passe la parole.

*Citation*

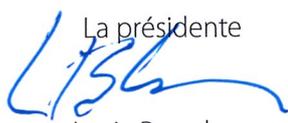
Je vous remercie de la confiance que vous me portez ainsi que celle de mon groupe pour m'avoir proposé cette fonction. Je me réjouis de débiter ma présidence bien que cela ait été très inattendu. Je vous souhaite un bon apéro et santé à tout le monde. Je vous remercie d'ores et déjà de vos discours et débats à la rentrée. Merci

*Fin de citation*

**Mme la Présidente** remercie l'assemblée de sa participation et de son travail. Elle indique qu'un apéritif est organisé en fin de séance. Elle souhaite un bel été et elle rappelle que la prochaine séance du Conseil aura lieu le 10 octobre 2022 et que les commissions ad hoc sont prévues les 20, 21 et 22 septembre 2022. Elle rappelle également la date du 27 août 2022 pour la sortie du Conseil.

**Mme la Présidente** demande à l'assemblée de ne pas oublier de rendre les zapettes et de prendre les enveloppes pour les adresses mail.

La séance est levée à 22h00.

La présidente  
  
Luzia Bernshaus



La secrétaire  
  
Stéphanie Bassi

Annexes :

- Projet de modification de règlement déposé par M. Stéphane Mermod – Modification du règlement du Conseil communal – Secrétaire adjoint.e
- Pétition pour la protection de l'aigle royal et autres rapaces
- Postulat de Mme Marion Tanner « Création de places de stationnement pour les vélos »

## Projet de modifications du règlement du Conseil communal - Secrétaire suppléant-e

Le présent projet vise à ce que le Conseil communal se prononce sur des modifications de son règlement de fonctionnement concernant la désignation d'un-e secrétaire suppléant-e.

### Recevabilité

Le Conseil communal est compétent pour adopter des règlements communaux, sous réserve de ceux qui relèvent de la Municipalité (art. 17 ch. 13 du règlement du Conseil communal [RCC] ; art. 4 ch. 13 de la loi sur les communes [LC]). Selon l'art. 40a al. 2 LC, le Conseil communal (ou le Conseil général) adopte un règlement d'organisation.

Le présent projet est donc recevable, conformément à l'art. 57 al. 1 let. c RCC et à l'art. 31 al. 1 let. c LC, puisqu'elle vise à proposer des modifications d'un règlement relevant de la compétence du Conseil communal.

### Explications

Lors de sa séance constitutive du 26 mai 2021, le Conseil communal de Sainte-Croix a désigné une secrétaire suppléante, en plus d'une secrétaire. En outre, le 28 juin 2021, le Conseil communal a prévu une rémunération pour la personne assumant le remplacement du ou de la secrétaire titulaire. Il a en effet été tenu compte de l'importance pour le Conseil de pouvoir assurer le fonctionnement de son secrétariat, malgré l'absence de la personne désignée comme secrétaire titulaire. Ce choix est plus que judicieux. Une absence du ou de la secrétaire titulaire pour tout motif est en effet toujours possible et il est préférable qu'une autre personne, qui connaisse suffisamment les tâches qui sont dévolues au secrétariat, puisse immédiatement fonctionner en remplacement. A cet égard, la secrétaire suppléante a déjà fonctionné en cette qualité lors de la séance du 13 décembre dernier. Enfin, la désignation d'un-e nouveau ou nouvelle secrétaire suppléant-e figure à l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 21 mars 2021.

Il ne s'agit pas de revenir sur les décisions concrètes du Conseil communal, de désigner une secrétaire suppléante et de lui accorder une rémunération. En revanche, tout acte du Conseil communal doit reposer sur une base légale, ce d'autant plus qu'un règlement fixe son fonctionnement. Il convient dès lors de compléter le règlement actuel à cette fin.

### Modifications proposées

Les modifications suivantes du règlement du Conseil communal de Sainte-Croix sont dès lors proposées :

Article	Rédaction actuelle	Modification proposée (en gras et souligné)
11 al. 2	<i>Il nomme pour la durée de la législature son secrétaire, lequel peut être choisi en dehors du conseil.</i>	<i>Il nomme pour la durée de la législature son secrétaire <b><u>et son secrétaire suppléant</u></b>, <b><u>lesquels peuvent</u></b> être choisis en dehors du conseil.</i>
12 al. 1 Première phrase	<i>Le président, le ou les vices-présidents et le secrétaire sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également.</i>	<i>Le président, le ou les vices-présidents, <b><u>et</u></b> le secrétaire <b><u>et le secrétaire suppléant</u></b> sont nommés au scrutin individuel secret ; les scrutateurs sont élus au scrutin de liste, leurs suppléants également.</i>
14 al. 2	<i>Ne peuvent être simultanément président et secrétaire du conseil, les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en ligne directe</i>	<i><b><u>Ne peuvent être simultanément président, et</u></b> secrétaire <b><u>et secrétaire suppléant</u></b> du conseil, les conjoints, les partenaires enregistrés ou les personnes menant de fait une vie de couple, les parents ou alliés en</i>

	<i>ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs.</i>	<i>ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères et sœurs.</i>
17 al. 1 ch. 14	<i>la fixation des indemnités des membres du conseil, des membres des commissions, du président et du secrétaire du conseil et, cas échéant de l'huissier, sur proposition du bureau et sur proposition de la municipalité, la fixation des indemnités du syndic et des membres de la municipalité (art. 29 LC)</i>	<i>la fixation des indemnités des membres du conseil, des membres des commissions, du président, <b>et</b> du secrétaire <b>et du secrétaire suppléant</b> du conseil et, cas échéant de l'huissier, sur proposition du bureau et sur proposition de la municipalité, la fixation des indemnités du syndic et des membres de la municipalité (art. 29 LC)</i>

L'introduction d'un nouvel article 35a RCC est également proposée, avec le contenu suivant :

*« En cas d'absence du secrétaire, pendant la durée de celui-ci et aussi longtemps qu'un nouveau secrétaire n'est pas désigné, le secrétaire suppléant assume les mêmes tâches que le secrétaire ».*

### **Conclusions**

Avec ces différentes modifications, le Conseil communal de Sainte-Croix formalisera dans son règlement de fonctionnement la désignation, les tâches et la fixation de la rémunération du ou de la secrétaire suppléant-e, fonction qu'il a déjà repourvue et qui vient renforcer le fonctionnement de son secrétariat.

Aussi, je vous remercie, chères et chers collègues, de bien vouloir renvoyer ce projet à la Municipalité afin qu'il puisse soumettre un préavis à notre Conseil.

Stéphane Mermod

Bureau du Conseil Communal  
Hôtel de Ville  
Rue Neuve 10  
1450 Sainte-Croix

*Sainte-Croix, le 26/04/2022*

**Pétition pour la protection de l'aigle royal et autres rapaces**

Madame, Monsieur,

Nous, les signataires, vous adressons cette pétition conformément à l'article 31 de la Constitution vaudoise.

L'étude d'impact des éoliennes du Mont des Cerfs et La Gittaz sur l'avifaune n'est pas récente, donc incomplète. Cette étude n'englobe pas le retour récent de l'aigle royal sur l'Arc jurassien.

Nous ne voulons pas partager la responsabilité de cette lacune. Nous demandons au Conseil communal et à la Municipalité de suspendre immédiatement le permis de construire délivré à Romande Energie et de mandater une instance indépendante pour mener une étude complète sur l'impact de ces éoliennes sur tous les rapaces dont l'habitat comprend tout le territoire de la Commune de Sainte-Croix.

Nom, Prénom	Adresse	Signature

A retourner : Collectif Sainte-Croix sans Hélice, Avenue des Alpes 2, 1450 Sainte-Croix, au plus tard le 31 mars 2022

## **Postulat : création de places de stationnement pour les vélos**

Le masterplan « tourisme » pour la région du Balcon du Jura propose d'investir dans le développement du tourisme 4 saisons, dont le vélo est l'un des volets les plus emblématiques.

D'autre part, la réduction des émissions de CO2 exige un transfert modal de la voiture vers les moyens de transport collectifs et la mobilité douce, et notamment la bicyclette.

La démocratisation du vélo à assistance électrique permet ce transfert, également dans les régions plus escarpées comme la nôtre, même pour celles et ceux qui n'ont ni l'âme, ni les mollets d'un sportif d'élite.

Mais l'utilisation du vélo au quotidien nécessite des voies cyclables aménagées de façon à garantir la sécurité de ses usagers, ainsi que la présence de place de parc dédiées.

J'ai pu constater que le parc à vélo de la gare est souvent rapidement saturé, parfois à cause de deux-roues motorisés qui y stationnent aussi. Les rues commerçantes, notamment la Rue Centrale, ne dispose à ma connaissance d'aucun emplacement dédié au parcage des vélos, laissant les adeptes de la petite reine avec le dilemme suivant : squatter les trottoirs, ce qui est dans la plupart des cas illégal vu leur taille déjà réduite, et surtout un irrespect total des piétons, poussettes et autres fauteuils roulants ! Ou alors occuper des places de parc voiture si on a la chance de disposer d'un pied. La Rue Neuve dispose de trois places pour deux-roues, motorisés ou non, ce qui est peu.

Nous demandons donc à la Municipalité d'étudier les options qui permettraient de créer de nouvelles places de stationnement pour les vélos, notamment à proximité des commerces, et des lieux publics et touristiques.

Sainte-Croix, le 15 juin 2022

Marion Tanner